



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ALPHABETISATION

Cellule d'Appui à la Coordination de la Réforme Educative (CAC-RE)

PTAB MENA 2025

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE PRE-BILAN

Abidjan

01 au 03 décembre 2025

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) exige que toutes les Directions Centrales et tous les Services Rattachés, ainsi que les unités de gestion ou de coordination des projets et programmes, se dotent des Plans de Travail Annuel Budgétisés (PTAB). Ces PTAB qui sont élaborés avec l'appui de la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS), qui a en charge le suivi de leur exécution, visent à organiser, coordonner et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du secteur éducatif. Il est donc essentiel de réaliser un bilan annuel afin d'évaluer les progrès, identifier les contraintes et proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des PTAB.

C'est dans cette optique que la Cellule d'Appui à la Coordination de la Réforme de l'Education (CAC-RE) en lien avec la DESPS a organisé du 1^{er} au 3 décembre 2025, l'atelier du pré bilan de mise en œuvre des PTAB de toutes les Directions Centrales et des Services Rattachés du MENA.

2- OBJECTIFS

2.1. Objectif général

L'atelier a pour objectif de faire le pré-bilan de la mise en œuvre des PTAB des différentes Directions Centrales et des Services Rattachés du MENA pour 2025 afin d'identifier les réussites, les difficultés rencontrées et de proposer des pistes d'amélioration.

2.2 Objectifs spécifiques

2.2.1. Évaluer le niveau de réalisation des PTAB

- Mesurer le pourcentage de réalisation des activités planifiées dans les PTAB 2025 ;
- Identifier les activités achevées, en cours et non entamées, en précisant les raisons.

2.2.2. Analyser les écarts entre prévisions et réalisations

- Comparer les résultats obtenus avec les objectifs initiaux définis dans les PTAB ;
- Identifier les écarts (positifs ou négatifs) et comprendre leurs causes : défis institutionnels, financiers, techniques, ou organisation.

2.2.3. Évaluer l'efficacité et l'efficience des actions entreprises



- Examiner la qualité des réalisations par rapport aux ressources allouées (efficience) ;
- Évaluer l'impact des actions menées sur le terrain, notamment en termes de qualité éducative, d'accès à l'éducation et de gouvernance.

2.2.4. Proposer des recommandations pour l'amélioration des futurs PTAB

3- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Trois temps forts ont meublé les travaux de cet atelier :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les présentations des pré-bilans ;
- La cérémonie de clôture.

3-1- La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier du pré-bilan de mise en œuvre des Plans de Travail Annuels Budgétisés (PTAB) des structures du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), a été présidée par Madame Anastasie Kacou SEPOU, Directrice de Cabinet Adjointe, représentant Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, Professeur Mariatou KONE.

Dans son allocution, Madame la Directrice de Cabinet Adjointe a tenu à situer le contexte des travaux du pré-bilan de mise en œuvre des PTAB en précisant l'importance de cette activité pour le MENA. Elle a précisé que cet atelier est la phase préparatoire de la tenue très prochaine du bilan 2025 du MENA, un exercice devenu essentiel pour le pilotage efficace du Ministère.

Elle a également rappelé que cet exercice, institué par Madame le Ministre est un espace de redevabilité et d'analyse collective du Ministère en vue de garantir une utilisation optimale, transparente et disciplinée des ressources mises à la disposition de nos structures.

3.2. Exposé de cadrage

L'exposé de cadrage a été fait par Monsieur le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques, Docteur MEITE Inza.

Il a présenté les étapes qui ont précédé la tenue de cet atelier avant d'expliquer que les travaux se feront tous en plénière. Pour la méthodologie, il a précisé que chaque responsable de structure passera pour présenter son pré-bilan dans le canevas prédéfini par la DESPS et selon un ordre de passage établi sur toute la durée de l'atelier sous la conduite d'un modérateur. Les exposés seront suivis d'échanges qui permettront de valider les pré-bilans après la prise en compte des observations.

Jour 1 : lundi 1er décembre 2025

Les présentations des Structures ci-dessous se sont succédées :

- La Direction des Cantines Scolaires (DCS) ;
- L'Inspection Générale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (IGENA) ;
- La Direction des ressources Humaines (DRH) ;
- La Direction des Affaires Financières (DAF) ;
- La Commission Nationale Ivoirienne de l'UNESCO (CNI-UNESCO) ;
- La Direction des Technologies et des Systèmes d'Informations (DTSI) ;
- La Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) ;
- La direction des Examens et Concours (DECO) ;
- La Direction des Ecoles, des Lycées et Collèges (DELC)
- La Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) ;
- La Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire (DMOSS) ;

Au titre des recommandations générales du jour à l'endroit de toutes les Directions :

- Utiliser de façon efficiente les ressources disponibles;
- Décliner clairement les impacts (ne pas confondre impacts et objectifs globaux) ;
- Présenter de façon concrète l'impact de la mise en œuvre des activités réalisées à l'aide des données chiffrées ;
- S'assurer de la pertinence des activités avant de s'y engager ;
- Mettre en évidence les chiffres (valeurs de base et valeurs cibles) ;
- Faire des synthèses et des regroupements afin d'éviter des présentations trop longues ;
- S'assurer de la pertinence des ateliers.
- Fournir des données chiffrées pour mettre en évidence les résultats de la mise en œuvre des activités réalisées.

La synthèse des présentations par structure mettant en exergue le nombre d'activités réalisées et leur taux ainsi que les recommandations spécifiques est consignée dans le tableau ci-dessous.

N°	Structures	Nombre d'activités réalisées	Taux de réalisation	Observations/Recommandations
01	DCS	13/15	86,66%	Donner les résultats précis de la mise en œuvre des activités afin de faciliter la mobilisation de ressources.
02	IGENA	24/27	88,88%	- Faire mention de tous les appuis accordés aux autres directions ; - Dénombrer les violations de textes ; - Communiquer sur la nature des fraudes détectées si possible par région.
03	DRH	26/28	92,86%	- Montrer l'effet de toutes les contributions des partenaires dans l'amélioration de la gestion des ressources humaines notamment en terme de gestion de l'absentéisme des enseignants et de la qualité des formations ; - Optimiser la répartition des enseignants afin d'améliorer le ratio élève/ enseignant.
04	DAF	25/26	96,15%	Mettre en place une coordination avec la DESPS et la DCEP pour fixer les sites afin d'éviter les chevauchements avec d'autres projets;
05	CNI UNESCO	13/13	100%	- Présenter les activités selon les axes stratégiques ; - Faire la promotion du ministère au niveau international ; - Mettre en lumière la performance du système éducatif ivoirien à l'extérieur.
06	DTSI	6/12	50%	- La DTSI doit avoir le lead sur toutes les plateformes ; - S'assurer que toutes les plateformes ont un lien avec le SIGE.
07	DPFC	80/98	81,63%	- Évaluer les manuels scolaires ; - Réfléchir sur le contenu des manuels ; - Appliquer à la remédiation pour les classes de CE1 et CE2 en ce qui concerne le PNAPAS.

08	DECO	31/ 31	100%	• Intégrer la détection mobile dans le manuel de référence des examens scolaires ; • Les téléphones sont interdits au sein des établissements pendant les examens scolaires. Tout téléphone saisi reste la propriété du MENA.
09	DELC	35/ 41	85,36%	• Renforcer la visite médicale pendant le recrutement des élèves maîtres au CAFOP. • Reformuler l'impact des activités; • Réfléchir sur une stratégie pour opérationnaliser la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire ; • Mettre en place une plateforme d'échange avec l'Ecole Normale Supérieure (ENS) en vue de former les enseignants à la détection des enfants en situation de handicap (autistes, dyslexiques etc.) ; • Faire assister les enseignants par les inspecteurs d'orientation dans l'encadrement des élèves souffrant de handicap ; • Réfléchir à une stratégie prenant en compte la formation des enseignants en écriture braille et comment l'opérationnaliser ; • Se rapprocher du Cabinet pour régler la question de santé des élèves-maitres recrutés.
10	DOB	22/32	68,75%	• Planifier des activités dont la Direction a le lead ; • Mentionner les chiffres en rapport avec le décrochage scolaire ; • Communiquer sur les classes passerelles.
11	DMOSS	29/41	71%	• Utiliser les canaux institutionnels pour les demandes de personnels de santé ; • Prévoir des activités qui sont réalistes ; • Analyser en profondeur les problématiques des enseignants atteints de pathologies mentales ; • Mettre en place un dispositif de feed-back pour les activités.

Jour 2 : mardi 2 décembre 2025

Les présentations se sont poursuivies sous la Présidence de Monsieur le Directeur de Cabinet et de Madame la Directrice de Cabinet Adjointe avec les directions centrales suivantes :

- La Direction de la Vie Scolaire (DVS) ;
- La Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS) ;
- La Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP) ;
- Direction d'Animation, de Promotion et de Suivi des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (DAPS-COGES);
- La Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP) ;
- La Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP) ;
- Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) ;
- La Direction de l'Égalité et de l'Équité du Genre (DEEG) ;
- La Direction de l'Education non Formelle (DENF) ;
- Direction de l'Alphabétisation des Adultes, des Jeunes et des Enfants (DAAJE)
- La Direction de la Coordination et du Suivi des Programmes d'Alphabétisation (DCSPA) ;
- Direction des Matériels Didactiques pour l'Alphabétisation (DMDA).

Au titre des recommandations générales du jour à l'endroit de toutes les Directions :

- Dans la présentation du financement des activités des structures, désagréger la part Etat en budget et en ressources propres (ressources générées par la direction);
- Elaborer des Projets d'Investissement Public (PIP) pour accroître les chances de financement ;
- Travailler en collaboration avec le Service de Communication et des Relations Publiques du ministère en vue de donner plus de visibilité aux activités des directions.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des présentations.

N°	Structures	Activités achevées	Taux d'exécutions	Recommandations
01	DVS	13/15	86,66%	• Entretenir les infrastructures scolaires ; • Imposer des exigences à la communauté éducative par rapport à l'hygiène dans les écoles et établissements scolaires ; • Produire en collaboration avec la DESPS des statistiques sur les écoles et les établissements insalubres ; • Faire la promotion de l'hygiène en instaurant des prix pour récompenser les écoles et établissements salubres ; • Fournir des données de base et cibles en terme d'écoles et d'établissements insalubres ; • Développer une stratégie commune avec les autres directions (DEEP, DPFC et DLEC) sur les thématiques importantes; • Travailler en collaboration avec la DMOSS pour lutter contre les comportements déviants des élèves et la consommation de drogue et des substances psychotropes dans les établissements; • Mener des actions très vigoureuses en collaboration avec les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements.
02	DESPS	108/120	90 %	• Faire mention du personnel dans les prochaines présentations du DESPS ; • Publier la liste des écoles et établissements agréés et reconnus par l'Etat afin d'orienter les parents dans le choix des établissements.
03	DEEP	13/13	100 %	• Rédiger un projet de lettre circulaire à l'attention de Madame le Ministre pour rappeler le respect des couleurs des établissements ; • Exposer aux parents d'élèves les dangers qu'ils courent en inscrivant leurs enfants dans les établissements non agréés ; • Faire une projection de l'évolution du nombre d'établissements privés ; • Publier la liste des écoles et établissements agréés et reconnus par l'Etat afin d'orienter les parents dans le choix des établissements; • Encourager les parents d'élèves à prendre connaissance de la liste des écoles et établissements agréés ;

				• Pour la prochaine présentation, communiquer sur le nombre d'écoles reconnues et faire une désagrégation par rapport aux types de programmes proposés (national, français, mixte, et internationaux); • Faire des projections sur le nombre d'établissements privés en vue de permettre à la DESPS et à la DOB d'anticiper sur les affectations ; • Intégrer les coordonnées GPS dans les dossiers de candidature en vue de l'obtention de l'agrément ; • Mettre en évidence dans les résultats les efforts du MENA dans le paiement de subventions ; • Préciser le taux de paiement des subventions accordées aux établissements privés, le montant payé et le reste à payer ; • Ajuster les activités du PTAB et les indicateurs pour mettre en lumière les résultats des activités réalisées.
04	DAPS- COGES	41/49	83,67%	• Veiller à faire respecter la réglementation et les droits des enfants ; • Développer une stratégie adéquate pour la mobilisation de ressources ; • Amener les COGES à être de véritables leviers de développement de l'école.
05	DCEP	12/30	40%	• Reformuler et redimensionner les activités pour accéder plus facilement au financement ; • Intégrer la notion de durabilité dans la réflexion sur la construction d'infrastructures scolaires ; • En collaboration avec la Cellule de Passation des Marchés, veiller à ce que les délais soient respectés ; • Veuillez à un suivi rapproché en ce qui concerne les constructions d'infrastructures.
06	DVSP	41/45	91,11%	• Élaborer des projets d'investissement public , canal principal par lequel il est possible d'accroître le budget de la direction .

07	DAJC	3/3	100%	• Renforcer les liens entre la DAJC et les autres directions centrales pour identifier et prévenir les conflits juridiques potentiels.
08	DEEG	32/35	91,43 %	• Veiller à la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration des PTAB de toutes les directions centrales et services rattachés du ministère ; • Veiller au respect de l'équité et du genre dans toutes les directions et structures du ministère.
09	DENF	9/14	64 ,28 %	• Mener une sensibilisation de grande envergure sur l'importance de l'alphabétisation
10	DAAJE	15/16	93,75 %	• Travailler sur le profil des alphabétiseurs ; • Inscrire l'alphabétisation dans les programmes et projets.
11	DCSPA	44/46	95, 65 %	• Publier les statistiques sur le nombre personnes alphabétisées et le nombre de sites d'alphabétisation ; • Mettre en place une plateforme destinée au suivi des activités en lien avec l'alphabétisation dans les autres ministères ; • Faire ressortir les différents indicateurs.
12	DMDA	12/13	92,30 %	• Réaliser des activités qui ne sont pas tributaires des autres directions.

Jour 3 : mercredi 3 décembre 2025

Pour ce jour, six (06) Services Rattachés ont présenté leur rapport de pré-bilan. Ce sont :

- Secrétariat Permanent du Conseil Consultatif de l'Education Nationale (SPCCEN) ;
- Conférence des Ministres de l'Education Nationale (CONFEMEN) ;
- Service de Communication et des Relations Publiques (SCRP).
- Service de l'information Documentaire et Informatique (SIDI) ;
- Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) ;
- Service Gestion du Patrimoine (SGP).

De ces présentations, deux types de recommandations se sont dégagées à savoir les recommandations générales et celles spécifiques aux différentes structures qui sont consignées dans le tableau.

Au titre des recommandations générales du jour à l'endroit de toutes les Directions :

- Travailler en collaboration avec le Service de Communication et des Relations Publiques (SCRP) du ministère afin de donner plus de visibilité aux activités des Directions ;
- Retirer du PTAB toutes les activités non financées ;
- Programmer les activités qui disposent de financement.

Le tableau ci-après présente la synthèse des présentations :

N°	Structures	Activités achevées	Taux D'exécutions	Recommandations
01	SPCCEN	00/11	00,00%	• Revoir la formulation des activités, des difficultés et des recommandations ; • Revoir la présentation des résultats ; • Inscrire certaines activités dans la part de l'Etat (lors des conférence budgétaire interne du ministère).
02	CONFEMEN	10 /14	71,42%	• Faire du lobbying au niveau international afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'occuper les postes clés dans les organisations internationales ; • Communiquer les profils recherchés pour ces postes ; • Revoir le contenu du budget présenté.
03	SCRIP	3/10	30%	• Intégrer des modules de communication aux activités de formation organisées par les structures du ministère ; • Renforcer la communication interne du ministère
04	SIDI	2/11	18,18%	
05	CPMP	3/9	33,33 %	
06	SGP	0/5	00,00%	• Diffuser les règles d'utilisation du patrimoine du MENA (Etat) ; • Vulgariser en lien avec la DAJC les textes sur la comptabilité des matières ; • Organiser un atelier de renforcement des capacités des Directeurs Centraux et Chef de Service sur la gestion du patrimoine ; • Digitaliser en lien avec la DTSI et la DESPS (indicateur) la gestion des patrimoines ; • Rationnaliser la gestion du patrimoine ; • Organiser des missions de contrôle sur le terrain.

3-3- Recommandations générales de l'atelier

Au terme de toutes ces présentations, Docteur MEÏTE Inza, Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques a présenté la synthèse des travaux. Il a ressorti les taux de réalisation des activités et celles non financées à partir des quatre axes que sont la gouvernance, l'accès, la qualité et l'alphabétisation. Aussi, a-t-il mis en exergue les différentes recommandations en lien avec les différents problèmes qui les sous-tendent. Celles-ci sont libellées dans le tableau ci-dessous :

DIFFICULTÉS/CONTRAINTES RENCONTRÉES	RECOMMANDATIONS
Insuffisance de fonds alloués à la réalisation de certaines activités programmées dans les PTAB;	Allouer un budget conséquent pour l'exécution des activités inscrites dans les PTAB; Elaborer des Projets d'Investissement Public (PIP) pour accroître les chances de financement ; Organiser des revues périodiques des PTAB pour extraire les activités sans financement et redéfinir les objectifs
Faible compréhension de la notion d'impact des activités réalisées par certaines structures.	Présenter de façon concrète l'impact de la mise en œuvre des activités réalisées à l'aide de données chiffrées et décliner clairement les impacts (ne pas confondre impacts et objectifs globaux) ; Mettre en exergue les changements observés après la mise en œuvre de l'activité
Faible niveau de coordination et de visibilité de certaines activités mise en œuvre par des structures du MENA;	Renforcer la visibilité des activités des structures du MENA;
Faible niveau d'application de l'arrêté portant couleur des édifices scolaires;	Faire une large diffusion de l'arrêté ; Inscrire les couleurs des bâtiments dans les cahiers de charges des entreprises de construction.
. Faible niveau de connaissance des établissements privés autorisés/ agréés par la communauté éducative;	Faire une large diffusion de la liste des établissements scolaires privés agréés auprès du grand public;

Faible mécanisme de gestion préventive du patrimoine du MENA	Elaborer, mettre en œuvre une stratégie de gestion préventive du patrimoine du MENA; Digitaliser le processus de gestion du patrimoine en lien avec la DESPS, la DTSI et le SIDI.
Méconnaissance des textes liés à la gestion du Patrimoine par les Directeurs Centraux et Chefs de Services	Organiser un atelier de renforcement des capacités des Directeurs Centraux et Chefs de Services sur la gestion du patrimoine.
Durabilité limitée et non-conformité de certaines infrastructures scolaires existantes avec les normes écologiques et environnementales	Promouvoir l'exploitation des matériaux locaux dans la construction pour optimiser la soutenabilité et la durabilité des infrastructures scolaires.
Indisponibilité de sites de construction dans les zones urbaines dans le cadre de certains projets;	Privilégier les extensions des collèges et lycées existants;
Faible niveau de communication sur la nature des fraudes détectées aux examens à grand tirage	Faire une large diffusion de la nature des fraudes détectées et les désagrégées par région.
Difficultés d'immatriculation des enfants sans extrait de naissance	Renforcer le cadre institutionnel et accentuer la sensibilisation des parents d'élèves;
Insuffisance d'information sur les élèves en situation de décrochage	Renforcer le mécanisme et le cadre de suivi de cette catégorie d'élèves
Indisponibilité ou manque d'équipement des infirmeries dans les CAFOP	Prendre des mesures urgentes pour doter les CAFOP d'infirmeries opérationnelles et équipées; Adresser une demande de personnels de santé destinés au CAFOP au Ministère en charge de la Fonction Publique.
Détection récurrentes de certaines pathologies au sein des élèves-maîtres dans les CAFOP	Renforcer la visite médicale pendant le concours d'entrée dans les CAFOP
Faible taux de fréquentation de la plateforme « MON ECOLE A LA MAISON ».	Elaborer une stratégie de communication efficace et adaptée pour une utilisation accrue par les usagers. Assurer une meilleure coordination entre les différentes structures concernées dans la gestion de la plateforme MAM.

Faible niveau de prise en compte des programmes d'alphabétisation dans certains projets et programmes (sociaux, économiques, etc.), notamment d'autonomisation des femmes.	Inscrire les interventions dans une approche intégrée et holistique pour une meilleure adhésion des populations aux programmes d'alphabétisation
Faible niveau d'exploitation ou d'exploration des résultats de l'enquête ESACI dans les perspectives d'intervention	Prendre en compte les résultats de l'enquête ESACI dans l'élaboration de la cartographie des cibles et des zones d'intervention.
Faible niveau de cohérence entre certaines plateformes et le SIGE en construction	Assurer l'interopérabilité des différentes plateformes numériques existantes en attendant leur intégration au SIGE
Non prise en compte dans le manuel de procédure des examens à grand tirage des nouvelles mesures TIC de lutte contre la fraude.	Intégrer ces nouvelles mesures dans le manuel de procédure de gestion des examens de la DECO; Renforcer le cadre juridique de la gestion des fraudes aux examens scolaires;
Faible prise en compte de la communication pour le changement de comportement dans la stratégie de communication du MENA.	Renforcer la prise en compte de la communication pour le changement de comportement dans la stratégie de communication du MENA.

3-4- cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par le discours de Madame la Directrice de Cabinet Adjoint, Responsable de la CAC-RE et représentant Madame la Ministre.

Dans son intervention, elle a tenu à saluer toutes les Directions Centrales et Services Rattachés qui se sont prêtés à cet exercice de redevabilité, de transparence et de cohérence opérationnelle dans la mise en œuvre de leur PTAB.

Elle a montré que malgré le travail abattu, il ne faut pas perdre de vue que notre ambition se mesure à l'impact réel de nos actions sur le terrain, sur les écoles, sur les enseignants, sur les élèves et sur les parents. Elle se mesure également à notre capacité à transformer durablement notre système éducatif, conformément aux engagements issus des États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

Pour terminer, elle a attiré l'attention des Responsables de Structure sur les recommandations qui ont été formulées pour améliorer leurs documents qui leur serviront de guide en vue de la préparation de la prochaine édition de l'atelier bilan annuel qui se tiendra d'ici peu avec la présence effective de Madame la Ministre.